

On s'abonne au bureau de  
journal, rue de l'Ange, n° 62  
où les lettres et envois doivent  
être adressés franc de port.

PREX DE L'ABONNEMENT :  
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
Pour les autres villes. 5 20

# COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET AVE :  
Prix par ligne d'impression,  
10 cents.

AVIS aux abonnés.

Les abonnemens commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 536.

VENDREDI.

23 DÉCEMBRE 1831.

## INTERIEUR.

BRUXELLES, 21 décembre.

— Par arrêté du 19 décembre, le roi a nommé : MM. le comte Vilain XIII, sénateur ; Serrays, membre de la chambre des représentants ; Davignon, idem, François de Munck, échevin de la ville de Bruxelles ; de Hemptinnes, fabricant d'indiennes, à Gand ; Perlau, négociant, à Bruges, et Nicolai, tanneur, à Stavelot, membres de la commission supérieure d'industrie et de commerce, instituée par le ministère de l'intérieur par arrêté de S. M. du 15 novembre dernier.

— Le roi doit se rendre demain à Louvain pour y faire la distribution des drapeaux.

— Un secrétaire de l'ambassade anglaise, et deux courriers du cabinet britannique, ont été dépêchés hier soir par M. l'ambassadeur. Ils ont pris tous trois la route de Londres.

Le sieur Delmortier, courrier du cabinet belge, est aussi parti hier au soir de cette ville, avec des dépêches du ministre des affaires étrangères, pour Paris.

— Le budget du ministère de l'intérieur a été distribué hier aux membres de la chambre.

— On prétend que M. le ministre des finances a présenté à la signature de S. M. un projet d'arrêté en matière d'enregistrement, d'hypothèques, etc., et l'on ajoute que l'adoption de cette mesure consacrerait des injustices. Si le fait est vrai, c'est que M. Coghén s'est trompé ou a été induit en erreur, et il suffira de l'en avertir pour que la proposition n'ait pas de suite ; nous ne croyons pas pour le moment, devoir nous expliquer davantage sur ce sujet, mais nous y reviendrons en cas de nécessité.

— Les journaux orangistes, le *Messenger de Gand* surtout, parlent continuellement de la misère extrême de la classe ouvrière, de la ruine de nos fabriques, mais ils se gardent bien de dire qu'en ce moment en plusieurs villes, bien qu'il y règne toujours un grand malaise, le commerce gagne vie et que les classes ouvrières commencent à travailler : à Gand, par exemple, les fabriques reprennent leur activité ; dans plusieurs même on travaille à la lumière, et l'on vient de demander à la régence l'autorisation d'en établir deux nouvelles. La révolution n'a donc pas anéanti le commerce ; notre séparation de la Hollande ne tue donc pas la Belgique, comme on le répète sans cesse : attendons la paix et nous verrons si nous ne pouvons exister sans les provinces du Nord.

— Le roi a présidé hier la commission supérieure d'industrie et d'agriculture ; deux ministres, MM. Coghén et de Theux, y assistaient.

— A la demande de plusieurs personnes, l'ouverture de l'exposition au profit des pauvres est remise au dimanche 8 janvier 1832 ; la réception des objets continuera d'avoir lieu tous les jours au salon de la maison Kerckx, Grand'Place, n° 19, où l'on peut déjà se procurer le catalogue des articles reçus.

— Des explications ont été échangées à La Haye entre M. le baron Verstolk et les ambassadeurs de France et d'Angleterre, au sujet de l'affaire du fort St-Philippe, à la suite desquelles M. Verstolk a déclaré que les canonnières qui sont venues renforcer la station de l'Escaut n'ont été envoyées qu'avec ordre de se maintenir sur la défensive et pour assurer les communications de la citadelle.

— Deux déserteurs hollandais sont arrivés hier à midi à Anvers.

— Par disposition royale du 16 de ce mois, la peine de mort prononcée contre le lieutenant Dupuis a été commuée en celle de dix années de réclusion.

— S. M. vient d'autoriser le directeur du théâtre de Liège à prendre pour ce théâtre le titre de théâtre royal.

— Nos ministres étaient réunis hier soir fort tard. On peut supposer que cette réunion était causée par les nouvelles qu'il doivent avoir reçues de Calais.

— Il y aura aujourd'hui séance publique, à midi, à la chambre, pour entendre des rapports probablement sur les projets de loi déjà discutés en section centrale, et qui sont le budget des voies et moyens, et les lois sur le transit de sucres, les conseils de milice et l'échange des récépissés des deux emprunts.

— On disait le duc d'Artemberg chargé d'une mission fort délicate. Nous apprenons qu'il n'a pas quitté Bruxelles. (*Emancipation.*)

— Depuis hier, des rixes assez sérieuses ont eu lieu entre des ouvriers armuriers ; les uns de Bruxelles, les autres arrivés récemment de Liège. L'autorité est intervenue.

— Le *Handelsblad* déclare non fondé le bruit, qui s'était répandu de mouvemens qui se seraient opérés parmi les troupes de la ligne de la frontière belge.

— Le *Handelsblad* annonce que la bourse d'Amsterdam du 15 a été assez animée : le nouvel emprunt romain y a été achète à 76 p. %, à

livrer à 2 mois après l'émission des obligations, dont chacune est de 1000 francs, complés à 50 cents avec intérêt courant.

— Par arrêté du 15 de ce mois, le général de division de Tiecken de Terhove a été remis en activités de service et reste à la disposition du roi.

— MM. Osy, Rittweger et de Brouckere étaient attendus la nuit dernière, de retour de Calais.

— On lit dans le *Belge* :

Le *Lynx* contenait, il y a quelque temps, une lettre signée un ancien clerc de notaire : cette lettre attaque le privilège que la loi organique du notariat a créé. Il y a autre chose encore à dire sur cette institution, que la loi seule ne vicie point, mais qui est encore empirée par l'abus qu'on en fait.

La vénalité des charges a toujours, partout où elle existait, été considérée comme une plaie de l'état. Aussi les corporations, les jurandes sont-elles tout d'abord tombées sous les coups de la hache révolutionnaire. Je ne sais pas pourquoi le notariat seul a, non échappé au nivellement, mais pour ainsi dire été élevé sur les débris des corporations : l'étude d'un notaire se vend à Paris de la main à la main ; cependant les charges ne sont pas vénales par cela seul qu'un ministre en trafique. Non seulement messieurs les notaires forment une véritable corporation, mais ils jouissent en outre de la limitation de nombre. Il est vrai qu'à Bruxelles on n'avait que rarement vu de ces marchés entre un vieux notaire et un jeune clerc riche ; ce n'est que depuis notre glorieuse révolution, qui devrait avoir corrigé tous les abus, que ces transactions se sont renouvelées cinq à six fois, et coup sur coup avec une notoriété, scandaleuse. Malgré l'exemple de Paris, cette pratique viole manifestement la loi, puisque la nomination des notaires est une des prérogatives du trône.

Quoi ! un malheureux clerc aura vainement pendant longues années attendu que son tour arrive ? Un notaire au bord de sa tombe lui enlèvera tout espoir de parvenir en traitant par exemple avec un jeune aspirant, ou avec un jeune notaire d'une classe inférieure, qui auront assez de moyens pour lui payer une pension viagère, et l'ancien clerc, pauvre, mais probe se verra condamner malgré tout son mérite, à rester clerc ! Un pareil abus ne saurait être plus long-temps toléré, et nous espérons que le ministère de la justice s'empressera d'y mettre un terme et de faire respecter la loi.

*Un ancien candidat-notaire.*

— Ce n'est qu'en frémissant d'indignation que nous transcrivons de la *Gazette d'Etat* de Prusse l'arrêt sanguinaire par lequel le czar de Moscovie vient de mettre le comble à tous ses actes de barbarie.

Un ordre autographe de l'empereur Nicolas, adressé de Moscou au gouverneur militaire de Wilna et de Grodno, prescrit que ceux des individus faisant partie des bandes qui ont été prises les armes à la main, et traduits devant les tribunaux civils, mais sur lesquels il n'a point encore été prononcé, seront immédiatement jugés par un conseil de guerre ; le gouverneur confirmera ces sentences selon qu'il le jugera convenable. Dans le cas où un de ces fauteurs traduits devant le tribunal civil aurait, par la nature du délit dont il a été prévenu, encouru la peine de mort, et que le tribunal, au lieu de l'appliquer, se fût borné à une moindre peine, alors, sans avoir égard à cette sentence, le gouverneur fera subir la peine prescrite par les lois, dans toute sa rigueur.

Voilà les bienfaits d'une restauration ! Comme nos orangistes riraient s'il nous arrivait pareille aventure !

Malheureux Polonais ! C'est donc là cette amnistie que vous promettait votre conquérant ! C'est là ce pardon qui devait pacifier votre malheureuse patrie ! Grand Dieu ! a-t-on jamais vu une plus amère dérision de la justice et de l'humanité ! Qu'est-ce donc qu'une amnistie qui empêche sur les rigueurs de l'autorité judiciaire ? Qu'est-ce qu'un pardon qui bouleverse toutes les notions de droit et de pouvoir reçus parmi les peuples civilisés ? Qu'est-ce qu'une amnistie qui s'exerce par le glaive ? Qu'est-ce qu'un pardon qui conduit à la mort ? Et l'auteur de ces cruautés est l'un de ceux qui président aux destinées de l'Europe !

*(Journ. des Flandres.)*

— Des lettres de Berlin, rapportées par la *Gazette Universelle*, disent que jamais les communications entre les cours de Prusse et de Russie n'ont été aussi fréquentes que dans ce moment où tout le monde parle du maintien de la paix. On y croyait qu'on cherchait à s'entendre sur divers points, à moins que des évènements imprévus n'interrompissent la marche de la politique actuelle et ne forçassent à avoir recours aux armes. Il paraît hors de doute que ces points sont relatifs au royaume des Pays-Bas. Une de ces lettres fait mention d'une alliance projetée des puissances du Nord pour être armées contre toute prétention contraire au principe monarchique ; elle termine ainsi : « Reste à savoir si l'établissement d'une nouvelle royauté en Belgique n'est pas déjà désignée comme anti-monarchique et ne courrait risque d'être attaquée dans la suite ? »



NAMUR, 22 décembre.

Les nouvelles politiques paraissent assez alarmantes, il se pourrait cependant que les agitateurs fussent pour beaucoup dans tous ces bruits; à coup sûr nous n'aurons plus que vingt jours d'incertitude; attendons le 15 janvier.

Les sous-signés, officiers du 1<sup>er</sup> bataillon de gardes civiques de la province de Luxembourg, consentent, par le fait de l'apposition de leurs signatures, à abandonner chacun un jour de solde au profit des Polonais.

Louis, 5 00. Jean-Etienne Gofflot, 6 57 1/2. Félix Jadot, 3 28 1/2. Henri-Joseph Roussel, 2 46 1/2. Jean-Baptiste Henroz, 3 28 1/2. Jean-Donat, 3 28 1/2. Hyacinthe-Jos.-Désiré Parent, 3 28 1/2. Pierre-Joseph Bayenay, 3 28 1/2. Jean-Joseph Jacoby, 3 28 1/2. Nicolas Mahin, 3 28 1/2. François Poschet, 3 28 1/2. Isidore Hayaux, 3 28 1/2. Edouard Roland, 2 46 1/2. Gilles-Joseph Thibessart, 2 46 1/2. Jean-Nicolas Juséret, 2 46 1/2. Candide Coutelier, 2 46 1/2. Henri Widard, 2 46 1/2. Alexandre Henrotin, 2 46 1/2. Jacques Godefroid, 2 46 1/2. Alexandre Collin, 1 91 1/2. Paul Vincent, 1 91 1/2. Henri-Joseph Pierson, 1 91 1/2. Nicolas-Joseph Lefebvre, 1 91 1/2. Jacques-Joseph Antoine, 1 91 1/2. Pierre-Joseph Nemry, 1 71 1/2. François Gondonnier, 1 91 1/2. Alexandre Nicolay, 1 91 1/2. Pierre-Joseph 1 91 1/2. Joseph Gatin, 1 91 1/2. En tout 80 florins 01.

M. Mathot, capitaine de la gendarmerie, 4 72 cents. De Wautlet, 3 florins.

Cette somme a été versée dans les mains du trésorier du comité polonais.

— On écrit de Mons, 20 décembre :

A l'occasion de l'anniversaire du roi et du traité de paix conclu avec les cinq puissances, il y a eu grande parade des troupes de la garnison. On a remarqué lors de l'inspection de l'artillerie deux pièces de canon en cuivre, l'une nommée *Blondeau*, et l'autre de *Brouckere*, présent du roi des Français au roi Léopold.

— Le brick le *Pêcheur* allant de Rochefort à Dunkerque, assailli à la hauteur de Gravelines, par un grain violent de sud-ouest, a sombré sous voiles et a coulé bas au même instant. Des six hommes de l'équipage, le fils du capitaine seul, qui s'était accroché à un morceau de bois qui flottait, fut recueilli par la corvette des pilotes, après avoir lutté pendant une heure contre la mort. Ce malheureux jeune homme a eu la douleur de voir périr sous ses yeux son père et deux de ses frères, comme lui embarqués sur ce navire.

— Un Anglais, demeurant à Bruges, a formé le projet d'établir une société pour l'introduction de bateaux à vapeur sur nos canaux. Ces bateaux seront construits de façon à ne pas pouvoir causer le moindre dégât aux digues, et feront le trajet de 4 lieues en une heure.

Une pareille entreprise si elle reçoit son exécution, est certainement de nature à produire de grands avantages pour le commerce de la Belgique. Il paraît que son auteur est en pourparler avec le gouvernement, à l'effet d'obtenir l'autorisation de faire un premier essai sur le canal de Bruges à Ostende.

Le *Mémorial Belge* publie un tableau curieux de l'armée des Pays-Bas en 1830. Nous y trouvons que cette armée comptait alors 76 généraux, dont seulement 7 Belges; 43 officiers d'état-major, dont 8 Belges; 1404 officiers d'infanterie, dont 209 Belges; 316 officiers de cavalerie, dont 84 Belges; 360 officiers d'artillerie, dont 33 Belges; et 118 officiers du génie, dont 9 Belges.

Ces chiffres prouveront à l'Europe si la nation belge s'est révoltée à tort contre l'inique oppression sous laquelle elle n'a que trop long-temps gémi.

— On nous communique une lettre de Melsele, en date du 19 décembre, dans laquelle on lit :

« Les Hollandais n'ont pu souffrir que nous nous réjouissions pour l'anniversaire de notre roi. Ils se sont présentés à l'endroit la *Pipe de Tabac*, y ont commencé à danser, etc., comme par manière d'insulte : rapport fut fait au général commandant belge, qui se transporta hier à Calloo et fit demander au commandant hollandais s'il était disposé ou non à rendre le fort St<sup>e</sup>-Marie, ou qu'il y serait venu arborer le pavillon belge.

« Je ne sais ce qui en est résulté; mais nos troupes de Beveren sont en ce moment à Calloo, dont les habitans ont pris la fuite par la peur des 17 canonnières qui se trouvent en vue du village. »

Une autre lettre de la même date contient les détails suivans :

« Samedi dernier les hollandais sont venus à Calloo; mais le lendemain les Belges, au nombre de mille, arrivés de Beveren les ont fait retourner à leurs barques, et de là au fort St<sup>e</sup>-Marie. On a tiré de part et d'autre quelques coups de fusil : deux hollandais ont perdu la vie : nous n'avons eu aucun mort. Calloo est pour le moment désert. »

(*Journal des Flandres.*)

— On lit dans le *Correspondant de Hambourg* :

La proclamation du général de Krafft, qui commande dans la Prusse orientale, aux sous-officiers et soldats polonais, n'a pas produit l'effet qu'on désirait; les Polonais se refusent obstinément à retourner dans leur patrie. Dequ'ils ont connu en Prusse le prix de la liberté individuelle et du droit d'acquiescer des propriétés ils aiment mieux servir en qualité de valets, chez les paysans, que de retourner en Pologne où ils craignent peut-être moins encore d'être forcés à servir dans des régimens russes que de rentrer dans l'esclavage des nobles, auquel ils ont échappé.

— On mande de Mayence que parmi les Polonais qui traversent cette ville pour aller chercher un asyle en France, on a vu l'autre

Jour un jeune officier âgé de 19 ans, débris du célèbre 4<sup>me</sup> régiment qui fut sabré à l'exception de 10 hommes. Les philopoles de Mayence lui témoignèrent la plus vive sympathie ainsi qu'à tous les autres compatriotes qui sont accablés du sort de leur cause et de leur patrie.

— Les journaux allemands publient les nouvelles suivantes :

Vienne, 8 décembre.

Les banquiers de cette ville se sont réunis hier en délibération pour conclure l'emprunt le plus tôt possible. On est convenu de soumissionner à 84. Le gouvernement a accepté le soir même. L'emprunt trouvera probablement beaucoup d'acheteurs, attendu que les capitalistes anglais et français commencent à se méfier des fonds de leurs gouvernemens et se réfugieront dans les fonds autrichiens.

La suppression de la cocarde polonaise à Varsovie et de tous les emblèmes nationaux a excité beaucoup de sensation ici, car ce fait détruit l'espoir d'une constitution séparée et indépendante, à laquelle on croyait encore.

#### REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

Le bulletin du *Temps* résume tout ce qui a été dit sur le discours de M. Périer relatif aux affaires de Lyon.

« Nous félicitons M. Perrier du ton de conveance qui règne dans cet exposé. . . Mais pourquoi a-t-il été présenté par M. le président du conseil? M. Soult avait vu Lyon; M. Périer était resté à Paris. . . Qu'a-t-on pu conclure de l'empressement de M. Perrier à se présenter lui-même à la tribune? Qu'a-t-on pu conclure surtout de l'absence de M. Soult, au moment où l'on faisait une communication de cette importance? De bons esprits ont pu croire qu'il n'y avait point parfaite intelligence entre la manière de voir du ministre de la guerre et celle du président du conseil; que l'un avait jugé par ses yeux, apprécié par son intelligence, tandis que l'autre n'avait pu voir que par cette police administrative qui étend ses réseaux sur Lyon, comme sur une ville prise d'assaut par des commissaires spéciaux et des agens secrets. En toutes ces hypothèses on a aperçu l'immense désir de M. le président du conseil de toujours montrer sa suprématie sur ses collègues.

Mais examinons les doctrines. Le ministre désavoue le tarif : « c'est un acte qu'il attribue tout entier au préfet. Le tarif était une grande faute; mais pourquoi le ministre a-t-il, pour l'annuler, attendu la catastrophe? Il ne suffit pas de désavouer un préfet. Le gouvernement doit être le mobile actif de toute l'administration publique. M. le président du conseil a justifié par d'étranges motifs la distribution des récompenses à l'occasion d'une catastrophe nationale. Hélas! la nécessité des feux de peloton contre de malheureux ouvriers devait être pénible pour des soldats français, mais elle n'avait rien de glorieux... Etait-il politique de perpétuer par des distributions de croix et de grades le souvenir d'une guerre civile? »

« M. le président du conseil a dit : « Que les bons citoyens se pénètrent donc bien de cette pensée qu'il n'y a rien à attendre pour l'amélioration du sort des classes industrielles que du tems de la paix et des lois! » A qui sert donc une bonne administration? Le *temps* ! il est long pour qui meurt de faim; les lois? mais elles dépendent du gouvernement qui les prépare; la *paix*? mais elle est soumise à tant de chances! »

On lit dans la *Tribune* : « Quel a été le principe de l'armement des puissances? La révolution de juillet. On a donc reconnu quelle menaçait par son influence les trônes absolus. Qu'a-t-il fallu qu'on fit pour effacer cette impression? Montrer qu'on voulait continuer la restauration; donner des gages; et en effet on a multiplié les bassesses. Mais à quelles conditions les puissances réaliseront-elles le désarmement promis? — A condition que le système actuel offre des garanties de durée. » Suivent quelques considérations sur la sympathie, hostile à l'autocratie, que la France a témoignée aux Polonais. « Si le désarmement n'est pas une comédie, ce serait pis encore. Il prouverait que le régime renversé en juillet est rétabli en France. »

Le *Courrier* paraît voir autre chose qu'une nécessité de position ou une distribution de rôles dans la dissidence, relativement à l'affaire belge, des cabinets de Londres et Paris avec ceux de St.-Petersbourg, Vienne et Berlin. Il signale le langage belliqueux du *Journal de la Haye*, et conclut en ces termes : « Les circonstances étant devenues favorables depuis la catastrophe de la Pologne, on est à la veille de jeter tout-à-fait le masque et l'on ne se croit plus obligé à des ménagemens de langage. C'est la Hollande, sentinelle avancée, qui fait les provocations. Elle commence son rôle par les journaux. Bientôt nous aurons d'elle et de ses alliés des actes plus significatifs.

On lit dans le *Temps* : « Lorsqu'il sera bien constaté que le désarmement absolu est une chimère, le président du conseil verra s'affaiblir ses appuis. Car le caractère de l'époque est la peur; on donne sa boue à l'ordre; on vote au bruit du désarmement. Et quand il sera bien prouvé que le désarmement et la paix ne tiennent pas à un ministre, mais à la situation de l'Europe, il y aura moins de complaisance dans quelques esprits timides. . . »

Serait-il vrai que de fâcheuses nouvelles arrivées de Russie à La Haye, et dont M. Belliard a eu connaissance, ont provoqué son départ subit de Bruxelles et son voyage à Paris? »

#### MISÈRE ET RAPINE.

Un mal profond ronge la société actuelle. Les événemens de Lyon l'ont révélé à la France. Il ne tardera pas à se manifester à nous. C'est la misère, puisqu'il faut l'appeler par son nom. La diffusion des lumières, qui vers la fin du siècle dernier a fait renverser par la bour-



geoisie les privilèges de la noblesse, fait comprendre à son tour à la classe inférieure qu'elle n'est pas née davantage pour consacrer le fruit de ses sueurs au luxe de l'aristocratie d'argent. De là, réclamations vives, puissances, armées, des pauvres vis-à-vis des riches. Les plus intelligens d'entre les prolétaires veulent que l'assiette des impôts soit radicalement changée; la masse est plus vivement frappée de scandaleuses fortunes improvisées sous ses yeux par des hommes qui, après avoir pris le prétexte du bien public pour remuer la société, ont fait voir de la manière la plus évidente qu'il n'avaient jamais voulu que pêcher en eau trouble. Écoutez maintenant les partisans d'une restauration en France ou en Belgique, ils vous diront que jamais, de sa nature, révolution n'a pu aboutir à d'autre résultat, et que la sagesse commande aux peuples de tendre désormais les mains aux chaînes qu'ils avaient rompues. Mais ces paroles trouveront-elles grand crédit?

Distinguons :

Poussés par la misère à la révolte, non-seulement les Lyonnais ont repoussé les provocations carlistes, ce qui était fort bien fait, mais ils n'ont pas compris, et c'est déplorable, qu'ils pouvaient, qu'ils devaient imposer au gouvernement l'abolition de toutes les charges qui écrasent l'indigence au profit de l'opulence, et, pour garantir la durée de cet avantage, l'égalité parfaite des droits politiques étendue à tous les citoyens, sans distinction de rang ni de richesse. L'ordre règne à Lyon flanqué d'artillerie et de misère.

Et pourquoi les Lyonnais ont-ils été sourds à toutes suggestions du *Mouvement*? Il faut bien l'avouer, parce que le *Mouvement* n'aurait guères plus que la *Résistance* donné de preuves très-péremptoires de son zèle pour les intérêts de la *canaille*, comme les vieux messieurs de gauche et de droite, indistinctement, appellent ceux qui ont l'impertinence d'avoir faim lorsque eux ont diné.

Mais il s'est trouvé parmi les auteurs, sinon les plus ostensibles, au moins les plus actifs et les plus courageux de la révolution française un noyau de patriotes purs, qui, sympathisant de cœur et d'âme avec les prolétaires, ont signalé à leur mépris, et bientôt à leur justice, un tas de misérables pour lesquels une sublime transformation de l'être social n'a été que l'occasion d'une dégoûtante curée. Et la plus grande partie du peuple a compris que, s'il y avait misère et rapine, ce n'est point parce que la révolution a été faite, mais parce qu'elle a été dé faite.

Que serait-il advenu cependant si ces mêmes hommes avaient cru, en bonne politique, devoir jeter le manteau de la charité, comme dirait le *Courrier de la Meuse*, sur les épaules des goujats qui n'ont suivi l'armée révolutionnaire que pour ramasser après elle les dépouilles opimes? Inévitablement cette masse compacte de toutes les sociétés qui s'occupe peu de théories, et ne se donne la peine d'apprécier un arrangement politique que par la valeur réelle de ceux qui l'accomplissent; cette masse qui s'agite peu, mais n'a besoin que de refuser son concours pour neutraliser la marche des affaires; cette masse, disons-nous, eût à la presque unanimité confondu les suites de la révolution avec ses conséquences, et peut-être n'eût-elle vu de salut pendant cette bourrasque, que de rentrer à pleines voiles au port de la légitimité.

Et voilà, ce qui nous menace dans le cas, malheureusement trop probable, pourquoi se faire illusion, où la misère pousserait nos populations souffrantes à d'effroyables extrémités contre la rapine en vogue.

Eh bien! que chacun se prépare pour le moment de la crise au rôle que sa conscience lui prescrira; quant au nôtre il est tracé. Entre l'exploitation étrangère et l'exploitation indigène, neutralité complète. Nous réservons pour l'époque où, révolution étant redevenu synonyme de paix et d'honneur, contre-révolution le sera non moins évidemment redevenu, dans tous les esprits, de malheur et d'infamie.

Arrière donc de vains ménagemens! hommes de progrès; nous épurerons nos rangs, parce que nous ne voulons pas répudier l'héritage de l'avenir, et parce que nous perdrons le droit de répudier le passé si nous n'osions répudier un présent bien plus ignominieux.

Marchés honteux et abusifs, oppression des pauvres dans la levée des impôts, fraudes de toute espèce, dilapidations, exactions, concussions, nous signalerons tout ce qui nous sera suffisamment prouvé par les patriotes qui, à tout événement, ne voudront pas être à nos rapines de tous les étages ce que le receleur est au voleur.

#### LA CURÉE.

Mais, ô honte! Paris, si beau dans sa colère,  
Paris, si plein de majesté  
Dans ce jour de tempête où le vent populaire  
Déracina la royauté;  
Paris, si magnifique avec ses funérailles,  
Ses débris d'hommes, de tombeaux,  
Ses chemins dépavés et ses pans de murailles  
Troués comme de vieux drapeaux;  
Paris n'est maintenant qu'une sentine impure,  
Un égout sordide et boueux,  
Où mille noirs courans de limon et d'ordure  
Viennent trainer leurs flots honteux;  
Un taudis regorgeant de faquins sans courage,  
D'effrontés coureurs de salons,  
Qui vont de porte en porte et d'étage en étage,  
Gueusant quelques bouts de galons;  
Une halle cynique, aux clameurs insolentes,  
Où chacun cherche à déchirer

Un misérable coin des guenilles sanglantes  
Du pouvoir qui vient d'expirer.

Ainsi quand, dans sa hauge aride et solitaire,  
Le sanglier frappé de mort  
Est là, tout palpitant, étendu sur la terre,  
Et sous le soleil qui le mord,  
Lorsque, blanchi de haves, et la langue tirée,  
Ne bongeant plus en ses liens,  
Il meurt, et que la troupe a sonné la curée  
A toute la meute des chiens:  
Toute la meute alors, comme une vague immense,  
Bondit; alors chaque matin  
Hurle en signe de joie, et prépare d'avance  
Ses larges crocs pour le festin;  
Et puis vient la cohue, et les abois féroces  
Roulent de vallons en vallons;  
Chiens courans et limiers, et dogues et molosses,  
Tout se lance, et tout crie: Allons;  
Quand le sanglier tombe et roule sur l'arène,  
Allons, allons, les chiens sont rois,  
Le cadavre est à nous, payons-nous notre peine,  
Nos coups de dents et nos abois;  
Allons, nous n'avons plus de valet qui nous fouaille  
Et qui se pend à notre cou;  
Eu sang chaud, de la chair, allons, faisons ripaille,  
Et gorgeons-nous tout notre soul:  
Et tous, comme ouvriers que l'on met à la tâche,  
Fouillant ces flancs à plein museau,  
Et de l'ongle et des dents travaillent sans relâche,  
Car chacun en veut un morceau;  
Car il faut au chenil que chacun d'eux revienne  
Avec un os demi-rongé,  
Et que, trouvant au seuil son orgueilleuse chienne  
Jalouse et le poil allongé,  
Il lui montre sa gueule encor rouge, et qui grogne,  
Son os dans les dents arrêté,  
Et lui crie, en jetant son quartier de charogne:  
« Voilà ma part de royauté. »

AUG. BARBIER.

## EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 20 décembre.

ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES  
20 décembre.

1796. (30 frimaire an V.) *République française.* (Directoire.) — Le directoire exécutif renvoie de France le lord Malmesbury, qui était chargé au nom du gouvernement anglais des négociations de paix avec le Directoire.
1797. (30 frimaire an VI.) Fête donnée dans la galerie du Muséum par le corps-législatif au général Bonaparte.
1803. (28 frimaire an XII.) — (*Consulat.* — Napoléon Bonaparte, premier consul.) — Sénatus-consulte, qui détermine la nouvelle organisation du corps-législatif.
1806. — *Empire français.* — L'empereur Napoléon visite les travaux de Prag. — Les divisions de l'armée ont passé la Vistule.
1809. — Capitulation de la ville et des forts de Gironne (Catalogne.)
1811. — Décret impérial pour réglemens d'administration et d'entretien des routes.
1813. — Décrets impériaux relatifs à l'organisation de la chambre des députés.

On s'attendait à une séance vive, animée, orageuse. Il régna à la chambre des députés une grande agitation; l'attente n'a point été trompée. L'exposé de M. Périer sur les affaires de Lyon, écrit avec convenance, appelait néanmoins des explications; elles ont été demandées par M. Salvette. Ces explications n'ont pas seulement porté sur les affaires de Lyon, mais sur l'ensemble du système ministériel; M. Salvette a surtout dénoncé l'action puissante des carlistes. Il les a vus comme le mobile des agitations publiques.

M. Salvette a fait de l'opposition calme et modérée au système ministériel.

M. Pagès, avec une expression plus vive, a attaqué le ministère.

M. Fulchiron a défendu les explications de M. Périer avec conviction; il n'a vu aucun caractère politique dans les événemens. L'honorable député a produit à la tribune une série de documens qui justifiaient l'exposé de M. Périer.

M. Dupin s'est hautement placé dans la question. Il a fait du gouvernement. Son opinion diffère en plusieurs points de l'exposé de M. le président du conseil. Il a accusé le parti carliste, que le gouvernement avait à peine signalé dans ses documens politiques; et a très-bien prouvé que le parti de la dynastie déchue était derrière les agitations d'ouvriers et de la place publique pour profiter du désordre.

La séance a été terminée par M. Mauguin. A l'appui d'une opinion fort remarquable et puissante de vie et de passion, l'honorable député a produit des pièces très-affligeantes. Au moment où l'on parle encore d'émeutes, où l'on réprime un désordre qui n'existe pas, les révélations



tions de M. Manguin à la tribune pourront éclairer la chambre sur la cause véritable de la plupart de ces troubles. Comment expliquer les lettres de M. Souchet?

En résultat, séparant l'opposition systématique d'avec les réflexions sages, il paraît que le conseil lui-même est divisé sur le caractère des troubles de Lyon.

M. le maréchal Soult y voit une action de l'opinion carliste; M. Périer diffère de son collègue sur ce point, et voilà ce qui explique mieux que la maladie du maréchal son absence de la chambre des députés durant cette solennelle discussion.

Demain les ministres doivent répondre.

Ce matin, près de trois mille étudiants étaient partis en corps de la place du Panthéon pour aller offrir un drapeau aux généraux Romarino et Langermann. Pour ne pas blesser la susceptibilité de la police, ceux qui devaient offrir le drapeau étaient dans une voiture et étaient devancés par leurs amis qui, sans proférer aucune espèce de cri, se rendaient en bon ordre au logement des généraux Romarino et Langermann. Parvenus au bout du Pont-Neuf, ils ont été dispersés sans sommation par un escadron de garde municipale accouru sur eux au grand galop.

Dispersés au Pont-Neuf, ces jeunes gens sont arrivés au nombre de trois cents, à peu près, à la Cité-Bergère, dont un détachement de gardes à pied occupait le passage. Là, comme au Pont-Neuf, l'emploi de la force armée a eu lieu sans sommation préalable.

A deux heures et demie, un commissaire de police a fait fermer le café Montmartre; les étalagistes du boulevard Poissonnière ont plié leurs marchandises.

Quelques détachemens du 6<sup>e</sup> hussards, précédés d'un officier d'état-major de la garde nationale, font des patrouilles sur le boulevard.

Quatre heures et demie. — Les grilles de la Cité-Bergère et les premières boutiques, en entrant dans le faubourg, sont aussi fermées. On se demande, dans les groupes, pourquoi la police veut empêcher que l'on rende hommage aux généraux polonais. La garde municipale est en station près le passage du Panorama.

— On écrit de Lyon, 16 décembre :

Le fort de Montessuy est mis en ce moment en un état de défense complet; de l'artillerie y a été conduite et placée hier et aujourd'hui.

— Le nouveau conseil municipal de la Croix-Rousse a été installé aujourd'hui par M. Richan, maire actuel.

— On lit ce qui suit dans l'Indicateur de l'Est :

« Les incendies se succèdent dans la Meuse avec une effrayante rapidité. Quatre maisons et leurs dépendances ont été la proie des flammes le 10 courant entre 10 et 11 heures du soir aux *Grandes Islettes*. Plusieurs autres habitations voisines ont souffert des dommages notables, et sans le dévouement des habitans de cette contrée nous aurions peut-être à déplorer des pertes irréparables. Nous craignons de mettre le doigt sur cette plaie désastreuse en accusant la malveillance d'être l'auteur de tant de calamités; la cupidité n'y est peut-être pas non plus étrangère; car nous avons peine à croire que la négligence seule puisse en être coupable. »

ALLEMAGNE. Francfort, 18 décembre.

La séance du corps législatif du 10 de ce mois a offert un grand intérêt par la discussion du rapport de la commission chargée d'examiner la proposition d'en rendre publiques les séances. De puissantes raisons ont été alléguées pour et contre la publicité; le projet de la commission a été examiné dans toutes ses parties avec le plus grand soin, et le résultat de cette délibération a été l'adoption de ce projet à une très grande majorité. En conséquence de cette résolution, les discussions qui présenteront un intérêt général seront de temps à autre livrées à l'impression et publiées; le premier cahier contiendra cette dernière délibération sur la publicité.

HESSE. — Cassel, 14 décembre.

Le père du jeune homme qui a été maltraité par un garde-du-corps écrit au rédacteur de la *Gazette de Cassel* pour protester qu'il n'est pas vrai que son fils se soit permis d'insulter d'une manière quelconque un officier de ce corps.

EXTRAITS DES JOURNAUX ANGLAIS.

Le *Courier* dit, au sujet du refus du roi de Hollande d'adhérer au traité signé par la conférence, qu'un arrangement est peu probable, mais qu'on dit néanmoins que le gouvernement hollandais, soit dans le vain espoir d'un autre arrangement, soit pour obtenir un délai, veut autoriser son ambassadeur à proposer un nouveau traité.

La même feuille exprime l'espérance que la chambre des communes adopte la seconde lecture du bill de réforme dans la séance qu'elle tient en ce moment.

— On a reçu d'Irlande la triste nouvelle que des désordres graves ont éclaté au comté de Kilkenny, à l'occasion de la rentrée forcée des dîmes; 12 hommes de police ont été tués et 4 blessés.

— Dans la chambre des pairs, séance d'hier, lord Aberdeen a adressé aux ministres diverses questions sur l'expédition préparée, en Angleterre, par don Pedro, et annoncé son intention de revenir sur ce sujet après l'ajournement de la chambre.

Sur la motion de lord Grey, la chambre s'est ajournée au 17 janvier prochain.

## POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 21 décembre.

(Présidence de M. de Destouvelles.)

La séance est ouverte à midi un quart.

M. Leclercq. On m'a remis de la part du ministère une note fort étendue relative à la modification des droits d'entrée sur les vins, les eaux-de-vie et les vinaignes, proposée par la commission. Si la chambre le désire, j'en ferai la lecture.

M. le président met aux voix la question de l'impression de la note.

La chambre décide que cette impression aura lieu.

M. Jonet fait le rapport du projet de loi sur les conseils de milice. Il en propose l'adoption.

La discussion de ce projet est fixée à demain.

M. Dumortier fait un autre rapport sur le projet de loi relatif à l'échange des récépissés des deux emprunts. Il conclut au nom de la commission à l'adoption pure et simple.

On passe ensuite à la discussion du projet de loi relatif à l'échange des récépissés de l'emprunt.

Personne ne demandant la parole sur l'ensemble, les articles 1, 2, 3 et les considérans du projet sont successivement mis aux voix et adoptés.

Art. 1<sup>er</sup>. Les récépissés de l'emprunt de douze millions seront encore admis à l'échange pendant le mois de janvier 1832.

2. Les récépissés provisoires, dont l'échange n'aurait pas été demandé avant le 1<sup>er</sup> février 1832, seront reçus en paiement des contributions de 1833, dans les bureaux où ils auront été délivrés.

3. L'échange des récépissés provisoires de l'emprunt du 21 octobre dernier prendra cours à partir du 1<sup>er</sup> février 1832.

On procède à l'appel nominal sur l'ensemble du projet; il est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 3 heures. Demain séance publique à midi.

On lit dans l'*Indépendant* d'hier soir une nouvelle qui peut être vraie, sauf qu'il y a à faire une rectification. Ce n'est pas d'Angleterre que le courrier est arrivé, mais bien de La Haye. Ce courrier était M. Holmes, et nous devons ajouter qu'aussitôt après son arrivée, lord William Russell, attaché à l'ambassade anglaise à Bruxelles, a été expédié par sir Robert Adair à Londres. Notre gouvernement a aussi expédié un courrier à Londres. Voici maintenant la nouvelle de l'*Indépendant*:

« Un courrier extraordinaire, venant d'Angleterre, est arrivé hier soir, à dix heures et demie, chez sir Robert Adair, et les dépêches dont il était porteur ont motivé une conférence avec M. le comte Beliard.

« Des personnes qui d'ordinaire sont bien informées, et qui suivent de près la diplomatie, nous assurent que les dernières dépêches que le roi Guillaume a envoyées à la conférence étaient totalement opposées à la paix. En effet, s'il faut en croire ces personnes, il paraîtrait que la dépêche du roi Guillaume terminait ainsi :

« Une partie de mes sujets, conduite par l'esprit de rébellion, est parvenue à me faire abandonner une portion de mes états. Il est de mon devoir de les faire rentrer dans l'ordre, et de me faire ainsi respecter. Il est donc d'une nécessité absolue que mon armée en vienne aux mains avec les Belges. Si mes soldats succombent, alors, et seulement alors, je donnerai mon adhésion au traité qui m'a été proposé.

### COMMERCE.

Bourse de Paris du 19 décemb. Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830 97 fr. 50 c. — 4 1/2 p. c. jouissance du 22 sept., 90 fr. 00 c. — 4 p. c. 80 fr. 00 c. — Rentes 3 p. c. jouiss. du 22 juin 1830 69 fr. 10 c. — Act. de la Banque, 1840 fr. 00 c. — Certif. falcouet, 78 fr. 80 c. — Cortes d'Espagne, 00 fr. 00 c. — Emp. royal d'Espagne 1830, 79 fr. 00 c. — Rente perp. d'Espagne 58 fr. 1/8.

## ANNONCES.

1442.

Vente de bois et d'écorces.

Mercredi 28 décembre 1831, à onze heures du matin, on fera à Treignes, une vente de bois et d'écorces, appartenant à cette commune dans la coupe dite *deuxième Elmont*, sise sur ce territoire, divisée en deux portions, savoir :

La première dont on exposera les écorces, contenant 15 bonniers 33 perches 95 aunes. La deuxième contenant 13 bonniers 23 perches 8 aunes, dont on exposera d'abord les écorces et le bois.

791.

EFFETS PUBLICS.

Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiemens des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernemens.

1409. On cherche une meule de moulin, de 6 pieds de diamètre et de 8 pouces d'épaisseur.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1425. Beau quartier garni avec écurie à louer, rue de l'Escalier, N° 40, à Namur.